

### Vins : trinquez à la santé des grands crus

1

**Pourquoi on y croit.** Une offre limitée et une rareté qui croît au fil du temps. Une demande exponentielle, dopée par la Chine. Voilà les raisons des plus-values, parfois indécentes, réalisées ces dernières années, principalement sur des grands crus bordelais. S'il traverse depuis l'été une zone de turbulences, le vin résiste mieux à la crise que la plupart des valeurs boursières. Des chiffres ? Prenons l'indice Liv-ex 100, retraçant l'évolution du prix des 100 vins les plus recherchés. Depuis janvier 2008, il a bondi de 27 %, contre 33 % de chute pour le CAC 40. Sur les douze derniers mois, le Liv-ex 100 a perdu 2 %, le CAC, 15 %. Une saine respiration – le marché s'emballait depuis 2009 – et une opportunité pour l'investisseur. Ajoutez une fiscalité sur les plus-values avantageuse, à savoir l'exonération des cessions de moins de 5 000 euros et un abattement sur la plus-value de 10 % par année au-delà de la deuxième. On en serait presque dissuadé de boire ces précieux Lafite ou Latour !

**Comment investir.** Tout dépend de vos connaissances et de la mise. Le système D est réservé aux initiés : vous achetez vos bouteilles, vous stockez, vous revendez. Novice, vous pouvez confier votre capital – à partir de 10 000 euros généralement – à un intermédiaire qui s'occupera de tout. Citons R & S Corp. ou, sur Internet, le nouveau site Patriwine.fr. Vérifiez le coût de la gestion : certaines sociétés se rémunèrent par une marge sur le prix des bouteilles, d'autres, par des frais. Pour espérer atteindre les quelque 10 % de performance annuelle souvent annoncés, il faut conserver le vin au moins trois ans. Sinon, il existe aussi le « vin-papier », les fonds voués au vin de prestige, tel le luxembourgeois Nobles Crus. Après un 13,4 % en 2010, celui-ci a gagné près de 9 % depuis le début de 2011. Mais la mise minimale s'élève à 125 000 euros.

Les plantations d'eucalyptus, essence à la pousse rapide, promettent un rendement de 10 % par an.

Pas de taxation des plus-values des cessions de vin inférieures à 5 000 euros.

